



Date convocation : 08.12.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_50

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Bruno JUPIN, Séverine Mulpas

Absent représenté : Xavier PRIN par David NEVEUX

Absents excusés : Jonathan SCHNEIDER, Hugues MORONI, Amélie BRASSEUR

Secrétaire de séance : François RICHE

Renforcement BT Avenue du Général de Gaulle (DAC) / Eclairage public et télécom Avenue du Général de Gaulle (DAC)

Madame Le Maire indique aux membres du conseil qu'elle envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

*Renforcement BT Avenue du Général de Gaulle (D.A.C)

*Éclairage public et télécom Avenue du Général de Gaulle (D.A.C)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 219 405,34 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 79 775,00 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
Réseau électrique Basse Tension (BT)	123 609.58€	123 609.58€	0.00€
Réseaux Télécom			
Génie Civil	32 774.15€	0.00€	32 774.15€
Etude et câblage cuivre	8 249.64€	0.00€	8 249.64€
Éclairage Public (EP)			
Matériel	29 443.18€	11 000.00€	18 443.18€
Réseau	24 878.80€	4 975.76€	19 903.04€
Contrôle technique	450.00€	45.00€	405.00€
	219 405.34€	139 630.34€	79 775.00€

Madame le Maire précise que la contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Préfecture de l'Aisne

Date de réception de l'AR: 16/12/2022

002-210200721-DE_2022_50-DE

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
*DÉCIDE d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.

*S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.

*ENTEND qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.